

# C Prix et bourses d'études

## Association canadienne de curling

Pour de plus amples informations, veuillez contacter l'ACC au 1-800-550-2875 ou par courriel au [cca@curling.ca](mailto:cca@curling.ca) ou sur le Web [www.curling.ca](http://www.curling.ca). L'Association canadienne de curling offre un bon nombre de prix qui s'adressent aux clubs de curling du Canada.

### Prix de la manche de 8 points (8-Ender)

L'Association canadienne de curling récompensera toute équipe qui aura compté huit (8) points dans une manche complète lors d'un match. Chacun des membres de cette équipe recevra une épinglette officielle *CCA 8-Ender* et un certificat.

Pour être admissible, on doit satisfaire aux critères suivants :

- Le match doit avoir lieu dans un club affilié ou lors d'une compétition régie par une Association membre ou par l'ACC.
- Le match doit faire partie d'un événement de curling organisé ou d'une ligue qui utilise les règlements de curling de l'ACC. Les innovations ou les matchs d'équipes de fortune ne sont pas admissibles.
- L'équipe doit comprendre seulement des hommes, seulement des femmes ou une combinaison mixte pourvu qu'ils soient tous membres d'un club affilié.

### Prix et façon de le réclamer

- Toute application doit être faite par le Secrétaire du club ou par le responsable du championnat pendant lequel la manche de 8 points est survenu.
- Toutes les applications et toutes les informations requises doivent être envoyées au Secrétaire ou au Directeur exécutif de son Association provinciale / territoriale de curling.
- Les informations requises sont les suivantes :
  1. Le nom de la compétition
  2. Le genre de compétition : tournoi, ligue ou éliminatoires
  3. La date de la manche de 8 points
  4. Le nom et l'adresse du club où l'événement a eu lieu ou le site du championnat provincial / territorial / national
  5. Les noms et les positions de l'équipe qui a remporté cette manche de 8 points (inclure l'adresse du capitaine si l'information est disponible)
  6. Le nom et l'adresse du club de l'équipe récipiendaire
  7. Le nom du Président, du Secrétaire ou du Gérant du club récipiendaire.
- Les épinglettes et les certificats seront envoyés au Président, au Secrétaire ou au Gérant du club de l'équipe pour pouvoir en faire la présentation à un moment approprié ou lors d'un soirée.

## Certificats de reconnaissance de l'ACC

L'Association canadienne de curling tient à reconnaître toute personne, groupe de personnes ou organisation qui, de l'avis de son association membre, a considérablement contribué au niveau du club, au niveau régional ou provincial à l'amélioration du sport.

Les certificats de reconnaissance seront distribués aux associations membres qui, comme bon leur semble, les décerneront aux récipiendaires méritants. Les certificats seront décernés, entre autres, pour l'une ou l'autre des contributions suivantes :

- un bénévolat exceptionnel au niveau local, régional ou provincial.
- de longues années de participation ou d'implication dans le sport.
- un exemple à suivre de l'appui ou de la promotion du curling.

Les associations membres peuvent se procurer les certificats de reconnaissance de l'ACC en faisant la demande au bureau national de l'ACC : 1-800-550-2875, poste 101 ou [rachel@curling.ca](mailto:rachel@curling.ca).

## Prix du bénévole de l'année

Le prix du bénévole de l'année est fondé sur la contribution d'un membre au cours de la saison précédente de curling. Le gagnant ou la gagnante du prix sera reconnu pour son bénévolat au cours d'une seule saison de curling. Nous ne cherchons pas à créer un prix d'excellence pour l'ensemble des réalisations étant donné qu'un tel prix exclurait les membres qui n'adhèrent au club que depuis quelque temps.

Le gagnant ou la gagnante choisi bénévole de l'année au niveau national recevra comme prix un voyage d'une fin de semaine, tous frais payés, au Brier ou au Tournoi des Coeurs de Scott alors qu'on reconnaîtra sa contribution pendant l'un des matchs éliminatoires. Les 13 finalistes régionaux recevront un pull d'entraînement souvenir. Ils paraîtront également dans le numéro de printemps de la revue *Le curling, nos affaires*.

Les candidats admissibles auront contribué dans l'un des domaines suivants :

1. événements spéciaux (p. ex. bonspiels, activités sociales, journées d'accueil, championnats organisés au club, célébrations d'anniversaires);
2. rénovations ou améliorations des bâtisses (travail non rémunéré);
3. élaboration d'un programme pour les adultes, les juniors ou les jeunes;
4. collecte de fonds;
5. recrutement, maintien et/ou reconnaissance des membres;
6. recrutement, maintien et/ou reconnaissance des bénévoles;
7. instructeurs (p. ex. cliniques pour les nouveaux membres);
8. membre du conseil d'administration ou membre d'un comité.

Il est à noter que les candidats **ne sont pas limités** à ces champs de contribution. Si votre club compte sur un bénévole méritant et admissible qui a contribué dans un domaine non mentionné dans la présente, veuillez soumettre sa candidature. Nous le considérons sur un même pied d'égalité.

### **La demande de votre club doit comprendre...**

1. le nom et l'adresse du bénévole, son emploi, ses passe-temps, sa formation au niveau provincial, territorial ou de l'ACC (p. ex. *Le curling, nos affaires*, niveau technique, entraîneur), et ses autres intérêts;
2. un écrit de 500 mots sur sa contribution à titre de bénévole et l'incidence de cette contribution sur l'exploitation du club de curling. L'essai doit aussi démontrer exactement comment le club de curling en a profité. Par exemple :
  - avantages financiers;
  - nouveaux membres;
  - nouveaux programmes;
3. l'essai peut être rédigé par un membre du conseil d'administration, un membre du club, un membre du personnel du club ou un représentant de l'association membre.
4. l'essai doit aussi faire référence à des qualités comme : l'aptitude d'organisateur, le talent de motivateur, la qualité de son travail et ainsi de suite;
5. une photographie de 5" x 7" en couleur (tête et épaules);
6. un maximum de trois (3) lettres de référence de l'une ou l'autre des personnes suivantes (chacune de 100 mots ou moins) :
  - le Président ou la Présidente du club de curling;
  - un membre du club de curling;
  - un ami, un parent, etc.;
7. Le formulaire de demande doit être signé par le Président ou la Présidente du club ou son remplaçant.

### **Divers**

Un finaliste sera choisi dans chacune des treize régions : Terre-Neuve, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Québec, Ontario, nord de l'Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Colombie-Britannique, Yukon et les Territoires du Nord-Ouest.

La date limite des mises en candidature est le 1er décembre de chaque année.

Une décision concernant les douze finalistes et le gagnant ou la gagnante sera officiellement annoncée au plus tard le 21 janvier.

Le gagnant ou la gagnante recevra comme prix un voyage pour deux de son choix, soit pour la fin de semaine du Tournoi des Coeurs de Scott ou du Brier. Le grand prix comprend ce qui suit :

- deux billets d'avion aller-retour de l'aéroport le plus proche à destination du lieu du Championnat de son choix, avec départ le vendredi et retour le lundi matin;
- une chambre d'hôtel pour trois nuitées;
- deux séries de billets de fin de semaine pour le Championnat;
- un prix souvenir;
- un pull d'entraînement souvenir;
- reconnaissance pendant l'un des matchs éliminatoires;
- une somme de 200 \$ en argent de poche;

- une bannière souvenir à être affichée au club de curling.

Ce prix s'adresse aux bénévoles de nos clubs de curling. Les personnes suivantes ne sont pas admissibles:

- les employés rémunérés, à moins qu'on puisse démontrer que leur contribution a largement dépassé la tâche dont ils doivent s'acquitter;
- les bénévoles qui travaillent lors des championnats sanctionnés au niveau national ou international;
- les bénévoles membres d'une association qui travaillent au niveau de la zone, du district, de la région, de la province/territoire, national ou international;
- les titulaires de cours (les instructeurs dans un club sont cependant admissibles).

Plus de plus amples informations, veuillez téléphoner à l'Association canadienne de curling au 1-800-550-2875, poste 101 ou vous adresser à Rachel Delaney [rachel@curling.ca](mailto:rachel@curling.ca).